



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

ACTES DES 16^{èmes} ASSISES NATIONALES DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

“ 60 ans d'expériences
et de passions partagées ”

AIX-LES-BAINS Centre culturel et des congrès

Jeudi 28 et vendredi 29 novembre 2019



Allocutions d'ouverture

Renaud Beretti, Maire d'Aix-les-Bains

Renaud Beretti accueille les congressistes et les intervenants de ces 16^{es} Assises puis remercie Thibaut Guigue, Adjoint aux parcs et jardins ainsi que l'ensemble de l'équipe des parcs et jardins pour leur implication et les décors réalisés au Centre des congrès. Il salue également Marie-Pierre Montoro-Sadoux représentant le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, Michel Frugier, Président de l'Office de tourisme intercommunal Aix-les-Bains Riviera des Alpes, Thibaut Beauté, Président du CNVVF, Martine Lesage, Directrice et son équipe. Enfin, un message particulier est adressé à Raymond Carrière, Président fondateur du Comité national « Collectivités en fleurs » représentant le Québec.

« Les 60 ans du label s'harmonisent avec l'histoire d'Aix-les-Bains qui a concouru dès 1959 et n'a pas cessé depuis, sous l'égide de quatre maires et de trois responsables des parcs et jardins successifs. La ville a obtenu sa première Fleur en 1960 puis de nombreuses récompenses dont le Grand prix européen de l'entente florale en 1992 et deux Fleurs d'Or, en 2011 et 2017. Ce Label contribue au rayonnement du pays et à son attractivité. Il façonne nos paysages et fait partie intégrante de notre identité, notre culture, notre patrimoine. Il rapproche les gens. J'adresse toute ma gratitude au peuple des jardinier(e)s qui partagent au quotidien leur passion et contribuent à l'embellissement du cadre de vie ».



Thibaut Beauté, Président du CNVVF

Que de chemin parcouru depuis 1959 puis les premières Assises Nationales organisées en 1989 à Bormes-les-Mimosas ! souligne en introduction Thibaut Beauté. Ses remerciements s'adressent aux élus, aux jardiniers et à l'équipe du CNVVF, ainsi qu'aux représentants de l'interprofession du paysage et de la production. « Nos préoccupations rejoignent celles de la société, notamment en matière de santé et de gestion des problématiques environnementales. Nous devons prendre conscience de notre rôle d'ambassadeur et rappeler que l'aménagement du cadre de vie est indissociable des biotopes nécessaires à la biodiversité. Dans le contexte actuel, la résilience de nos villes et de nos villages sera d'autant plus efficace qu'elle s'appuiera sur une démarche transversale des politiques publiques. L'importance du binôme élu-technicien doit aussi être soulignée car il garantit la continuité des actions menées dans les territoires ».





Depuis 60 ans au service de la qualité de vie

Évolution de l'organisation et des acteurs institutionnels

par Thibaut Beauté, Président du CNVVF

A l'occasion des 60 ans du Label et du changement d'identité visuelle, une vidéo a été créée :

https://www.youtube.com/watch?v=Yi7h_O8pW74

L'histoire du fleurissement a débuté avec le développement du tourisme, en lien avec l'industrialisation et la création des lignes ferroviaires. En France, le premier office du tourisme voit le jour en 1875 à Gérardmer dans les Vosges. Le premier concours des « Fenêtres et balcons fleuris » est organisé en 1904 à Paris suivi en 1920 par le « Concours des villages coquets », auquel s'ajoute ensuite « Les routes fleuries » sous l'impulsion du Touring Club de France. L'Etat organise le premier concours national « Fleurir la France » en 1959 sous l'égide du ministre Robert Buron. Dans les années soixante, les professionnels de la production s'engagent à leur tour avec un leitmotiv « Accueillir c'est fleurir, sourire c'est fleurir ». La décennie suivante est marquée par la naissance du Comité national pour le fleurissement de la France (CNFF) en 1972 et de l'Entente florale européenne en 1975. Les années 1980 s'ouvrent avec l'édition du guide de la France fleurie et le cap des 10 000 communes participantes est dépassé en 1993. Le label et son identité visuelle sont déposés à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle en 1999. De nouveaux statuts aboutissent à la création du CNVVF en 2001 avec une harmonisation des critères en 2003 et l'instauration de la Fleur d'Or en 2008. Afin que le label tienne compte des démarches de développement durable engagées par les collectivités à la suite du Grenelle de l'environnement, un important travail de refonte de la grille d'évaluation est mené en 2011. Ses 60 critères d'évaluations sont répartis en six grands thèmes : stratégie d'aménagement paysager et de gestion ; animation et promotion de la démarche ; valorisation du patrimoine végétal et du fleurissement ; préservation environnementale et qualité de l'espace public, pertinence des aménagements en fonction des lieux, organisation de la visite du jury. Le nouveau cadre législatif - loi MAPTAM de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République - peut susciter des interrogations sur l'attribution du label dans le cadre des intercommunalités ou des communes nouvelles. Les compétences de ces structures évoluent avec un passage dans le giron communautaire de certains espaces végétalisés ou la mutualisation de certains services. Cette nouvelle organisation territoriale renforce l'interpénétration des métiers et souligne les fonctions multiples des aménagements, comme par exemple les noues qui relèvent tout autant des espaces verts que de la gestion des eaux pluviales. Autre évolution marquante, l'engouement pour les démarches participatives répondant au besoin des citoyens d'être acteur de leur cadre de vie.

Aujourd'hui riche de 60 ans d'histoire, le label Villes et Villages Fleuris mobilise près d'un tiers des communes françaises avec 4885 labellisées de 1 à 4 Fleurs. La démarche du label s'appuie sur plusieurs axes forts : améliorer la qualité de vie, promouvoir l'image et l'attractivité des communes, développer l'économie

locale, placer l'humain au cœur des projets et agir en faveur de l'environnement. « Le label doit poursuivre son évolution pour répondre au défi climatique, faire face aux nouvelles demandes sociétales et lutter contre le déclin de la biodiversité. Une nécessité qui passe par une approche plurielle et transversale de nos métiers à l'image de Le Nôtre ou d'Alphand, à la fois paysagiste, horticulteur et aménageur ».

De l'hortensia à la Fleur d'or, par Patrick Mathias, Maire de Châtillon-sur-Chalaronne

Châtillon-sur-Chalaronne (5166 habitants) se situe au cœur de la région des Dombes entre Lyon et Bourg-en-Bresse. Cette petite cité médiévale se caractérise par un fort dynamisme et un grand nombre de labels. Mais selon Patrick Mathias, celui dont les habitants sont le plus fier est sans conteste le label Villes et Villages Fleuris. L'histoire de la commune est intimement liée au végétal depuis le 18^e siècle. En effet, le botaniste Philibert Commerson - à l'origine de l'introduction en France de près de 3000 nouvelles espèces végétales dont l'hortensia et le bougainvillier - était natif de la commune. Il y a créé le jardin botanique et a développé les premiers échanges de graines entre jardins botaniques et





collectivités à l'échelon national. Avec l'arrivée du maire Raymond Sarbach en 1959, le fleurissement s'est implanté durablement et a entraîné le département. Dès sa première candidature en 1964, Châtillon-sur-Chalaronne obtient 4 Fleurs et les prix se succéderont jusqu'à la Fleur d'Or en 2018.

La collectivité a su faire évoluer sa démarche en s'appuyant sur une approche « vie nature » en écho aux richesses naturelles de son territoire. Outre le choix d'espèces adaptées au contexte pour permettre un plein développement et limiter les tailles, la commune s'attache à valoriser ses déchets verts. Elle a placé l'arbre au cœur de son patrimoine végétal, notamment par le biais d'un arboretum qui accueille près de 3000 enfants chaque année et se dotant d'une charte de l'arbre. Le fleurissement met en valeur le patrimoine d'une commune pour ses habitants mais il offre également une visibilité externe, en particulier pour les bourgs ruraux.

« Aujourd'hui, plus qu'hier il est vital de faire prendre conscience à chacun que le fleurissement n'est pas un décor, mais bien une réflexion sur le patrimoine végétal dont nous avons hérité et que nous laisserons aux générations futures ».

Le Label, un référentiel adapté et évolutif, par Daniel Boulens, Membre du jury régional Auvergne-Rhône-Alpes

La présentation d'un film sur le label rappelle le fonctionnement du jury et les critères de la grille d'évaluation et souligne aussi l'intérêt du référentiel en tant qu'outil d'amélioration continue pour les communes. Au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la démarche de labellisation est déléguée au comité régional du tourisme. En 2019, la région compte 281 communes 1 fleur, 200 communes 2 fleurs, 82 communes 3 fleurs, 22 communes 4 fleurs. 146 visites ont été effectuées durant l'été avec 87 contrôles qui ont conduit pour la plupart à des confirmations, mais aussi à des sanctions. A l'issue de chaque visite, le jury comportant une cinquantaine de bénévoles remplit une fiche, l'ensemble des données faisant l'objet d'une synthèse présentée en séance plénière à l'automne. Les débats de cette journée permettent la validation définitive du palmarès et donne l'occasion d'apporter des précisions sur le vocabulaire employé ou d'aborder des situations particulières comme par exemple la non mobilisation politique ou l'absence de la nouvelle charte graphique. « Dans les villes possédant un service technique espaces verts structuré, le niveau d'engagement attendu vis-à-vis du référentiel est plus fort que pour les petites communes, qui se doivent de répondre

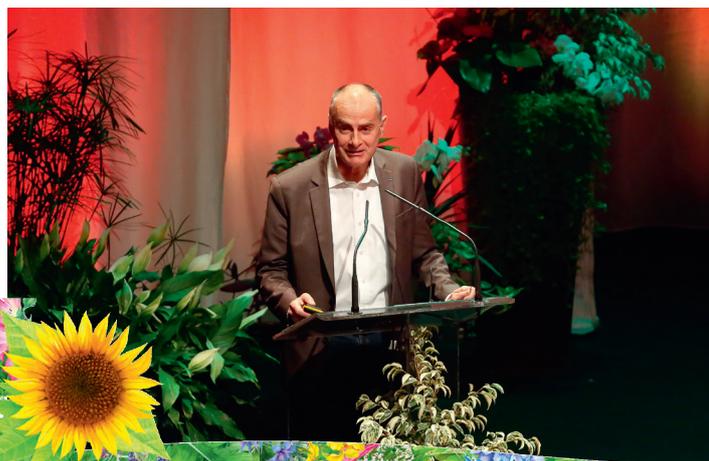
aux critères du label, mais ne travaillent bien souvent qu'avec des bénévoles » souligne Daniel Boulens.

En 2019, le jury régional a proposé 17 labels « 1 Fleur », 17 labels « 2 Fleurs », 4 labels « 3 Fleurs », deux labels « 4 Fleurs » et 4 prix spéciaux. Il a aussi donné 9 avertissements, 3 rétrogradations de 2 à 1 Fleurs et 4 retraits. Le jury régional s'attache à conserver un niveau d'excellence pour le label.

Les espaces verts et fleuris se réinventent : intégrer les nouvelles tendances

par Pascal Bricier, Président Fnphp Auvergne-Rhône-Alpes et Bernard Darfeuille, Ratho, station Auvergne Rhône-Alpes d'Astredhor

La nouvelle réglementation des marchés publics permet de faire évoluer les pratiques en incitant à des démarches responsables et durables a rappelé Pascal Bricier. Elle offre aux collectivités divers leviers d'action : le sourcing pour rechercher en amont des projets la production de proximité ; l'allotissement pour disposer de lots séparés pour la fourniture de végétaux ; la mise en place de procédures simplifiées pour les marchés inférieurs à un certain seuil ; l'insertion de clauses environnementales et sociales. Différents outils ont été mis en place par la profession pour aider les collectivités à s'approprier ces démarches. Il s'agit par exemple des guides « Du fleurissement aux espaces verts, pour une commande publique raisonnée en aménagements paysager » et « Gemapi et Paysage : le végétal au service de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ». Il existe aussi la fiche Locavert qui présente les clefs pour favoriser l'approvisionnement local des acheteurs publics. Végéstock est une plateforme en ligne donnant accès aux végétaux disponibles dans les principales pépinières françaises. Floriscope constitue le site de référence pour une connaissance fiable de près de 120000 espèces horticoles et les pépinières à même de les fournir. Les chartes régionales d'achat public local permettent aux décideurs locaux de s'engager pour mettre en valeur le savoir-faire et les productions régionales. « Tous ces outils permettraient aux professionnels français de restaurer leurs capacités à produire des végétaux de qualité et en quantité. Le développement de contrats de culture constituerait également un bon moyen de répondre à la demande en évitant tout gaspillage, de mieux comprendre l'évolution des besoins et de co-construire la palette végétale de demain. Cela nécessite de réapprendre à se connaître en plaçant l'humain au cœur des échanges. » précise Pascal Bricier.





Bernard Darfeuille de la station d'expérimentations régionale du Ratho a présenté le partenariat développé depuis 2017 avec la ville de Lyon. L'objectif est d'affiner la perception des attentes en matière de fleurissement en externalisant les jardins de démonstration installés initialement sur la station. Vitrines de l'innovation, ils s'appuient sur les travaux menés depuis 2009 pour faire évoluer la palette végétale au regard du contexte sur des thèmes telles que les plantes gourmandes, le bien-être, la résistance à la sécheresse... Ces mini-jardins urbains installés au parc de la Tête d'Or sont devenus rapidement un lieu propice aux échanges avec le public. Equipés de puces NFC ils renvoient aux visiteurs des informations sur les plantations, une galerie d'images et des fiches de soins. Cette technologie permet aussi aux professionnels, obtenteurs et producteurs, de connaître les compositions et les plantes les plus plébiscitées. « C'est un atout indéniable pour adapter l'offre à la demande, co-élaborer les palettes de demain et renforcer l'attrait du végétal auprès des jeunes générations. En 2019, plus de 10000 clics ont été enregistrés ! » précise Bernard Darfeuille.

Grand Témoin, Christophe Dumarest, Alpiniste & Guide de Haute montagne

Christophe Dumarest, Alpiniste et Guide de haute montagne, a su partager sa passion pour les cimes, mais aussi faire le lien avec l'univers de la production horticole dans lequel travaillait ses parents. Ce milieu a sans conteste forgé son humilité et construit les valeurs de partage sur lesquelles il s'appuie dans toutes ses activités. Il intervient régulièrement au sein d'entreprises pour renforcer la motivation et la cohésion des équipes ou pour les aider à gérer la prise de risques.

Durant sa jeunesse Christophe Dumarest a passé beaucoup de temps dans les serres pour aider sa famille. Il y a vécu le stress de la saisonnalité, des intempéries, de la vente. Il y a forgé un certain rapport à l'effort, à la persévérance mais aussi à la beauté.

« A l'origine d'un massif, d'une jardinière, d'une composition végétale, il y a une pensée. Tout comme dans l'alpinisme, où le rêve précède l'action. Le rêve, l'action et le partage sont les trois versants d'une même montagne. Le cheminement entre la genèse d'un rêve, qui se transforme en projet puis en objectif pour devenir une réalisation, est fascinant. En montagne il est spectaculaire de voir l'énergie générée à partir d'une photo pour se retrouver quelques années plus tard sur ce lieu, au sommet d'une montagne à 7000 mètres d'altitude ! Mais comme dans le monde du végétal, il est important d'être à sa place au bon endroit, de choisir un objectif à la hauteur de ses capacités, d'utiliser son savoir-faire et d'être cohérent dans sa démarche. Planter 5 arbres ce n'est pas la même chose qu'en planter 5000... »

Il affirme qu'aucune tâche en apparence incommensurable n'est impossible, à condition de la diviser en une multitude d'étapes accessibles. Il souligne aussi l'importance du partage et la nécessité de ne pas laisser de place au doute une fois la décision prise du chemin pour atteindre son objectif. Un autre point commun entre l'univers de la montagne et du fleurissement est le rapport à ce qui nous entoure. « En montagne, le rapport à la matière, au concret est très fort. Il n'y a plus l'environnement et nous, nous devenons partie intégrante de cet environnement. ».

Quant au caractère futile de cette activité, faisant référence à l'ouvrage de Lionel Terray écrit dans les années 1960 « Les conquérants de l'inutile », Christophe Dumarest se place à l'opposé. Il considère que l'alpinisme est essentiel pour renforcer les liens avec le vivant et la nature,

tout comme la présence des arbres et des fleurs dans une ville, auparavant considérée comme purement esthétique et bien plus aujourd'hui.

Si la pratique de la haute montagne n'est pas à la portée de tous, elle montre que le dépassement de soi peut avoir un sens et que le partage permet d'alléger la contrainte. Les notions de progression, de continuité, de transmission sont importantes dans le domaine de l'alpinisme comme dans celui de la production végétale et du paysage. Dans tous les cas, la façon d'atteindre son objectif compte plus que l'objectif en lui-même. C'est en travaillant dans les serres avec son père que Christophe Dumarest a appris à optimiser ses gestes pour être le plus efficace possible et à appréhender les valeurs liées au partage. « L'alpinisme est une suite de décisions qui ont des conséquences pour soi-même mais aussi pour toute la cordée. Il faut savoir s'économiser et parfois renoncer pour la survie du groupe. C'est une vraie école de l'humilité et cela forge notre rapport au collectif ». En travaillant avec Patrick Gabarrou, véritable légende de l'alpinisme, Christophe Dumarest a également compris que la différence constituait une richesse et non un frein au fonctionnement d'un collectif. « J'apporte la fougue, la vitalité, l'entrain, l'engagement, la technique et Patrick amène l'expérience, les projets, la sérénité, une motivation à toute épreuve. Nos différences ne constituent pas un écueil, mais au contraire une force ».

Le métier de guide représente une part importante du métier de Christophe Dumarest. Il lui permet d'amener tout un chacun à vivre l'instant présent, à renforcer l'estime de soi. « La haute montagne, avec ses paysages à 360 degrés nous connecte à quelque chose de puissant, de sacré. Elle colore les âmes comme peuvent le faire certains arbres, fleurs ou jardins... Elle nous incite à retrouver des valeurs difficilement quantifiables mais qui sont essentielles pour l'homme, à percevoir les « petites » choses de la nature avec émerveillement et gratitude ». Et de conclure que les héros ne sont pas forcément les « grands » marins ou les « grands » alpinistes qui mènent de « grandes » actions, mais toutes ces modestes personnes qui œuvrent pour le bien commun, pour la nature et la beauté.





Le citoyen au cœur de l'action

Le pouvoir des fleurs, par Jacques Soignon, Directeur du service des espaces et de l'environnement de Nantes

Les jardins et les espaces verts des collectivités contribuent au sentiment de bien-être pour un large public rappelle Jacques Soignon. Dans les périodes de canicule comme cet été, eau et verdure créent des îlots de fraîcheur. Au Jardin des plantes, la fréquentation a explosé en quelques années, passant de 1 à 2,3 millions de visites par an. Un recensement des principaux motifs de satisfaction recueillis sur les réseaux sociaux et sites dédiés au tourisme a montré que l'item « végétal » arrivait en tête.

« Les équipes d'espaces verts sont de véritables entreprises de spectacle vivant, mettant en scène le végétal avec l'aide de multiples métiers. Les fleurs en sont les meilleures actrices ! Ephémères, elles jouent avec les saisons. La collaboration entre artistes et jardiniers stimule la créativité. Ainsi, au jardin des plantes de Nantes une dizaine d'artistes se sont succédés depuis 15 ans ». Les fêtes des plantes sont également l'occasion de communier avec le public. La « Folie des Plantes » de Nantes accueille chaque année près de 50 000 visiteurs sur 2 jours.

Les parcs à travers le monde constituent souvent les premières attractions nationales. C'est le cas par exemple à Longwood Gardens aux Etats-Unis, à Kew Gardens en Angleterre ou encore à Copenhague avec le parc de Tivoli, combinant attractions diverses et haut niveau de fleurissement. A Nantes, chaque grand parc possède sa part de fleurissement original offrant une grande variété de paysages et de mises en scène, roses à la Beaujoire, flore méditerranéenne au Grand Blottereau... A Angers, l'ouverture récente d'un show de dahlias à Terra Botanica remplit cet objectif d'émerveillement.

Avec la distribution de sachets de graines aux habitants, chacun devient acteur du spectacle, jardinier de la ville. A Nantes, un jeune artiste plasticien Evor entreprend seul la transformation d'un îlot collectif où il habite depuis 10 ans en une incroyable

jungle intérieure. Le belvédère, aménagé pour découvrir cette profusion végétale ne désemplit pas. Au-delà du travail d'orfèvre sur le végétal, il invite à la rencontre et à la participation.

« Le pouvoir des fleurs est sans limite, il réunit les gens, il n'a pas d'âge, de sexe, de parti. Il est un incroyable média pour l'unité des peuples, la pacification du quotidien et le ressourcement. Pour recueillir tous les suffrages lors de l'aménagement d'un jardin, il ne faut pas se limiter aux fleurs, mais penser aux feuillages d'automne, aux rochers, à l'eau et aux animaux, aux espaces ludiques, aux attractions, aux points de restauration et à l'intervention artistique ».

Un cœur de ville à réinventer, par Rollon Mouchel-Blaisot, Préfet, Directeur du programme national « Action cœur de ville »

Le programme Action cœur de ville se concentre sur les villes moyennes, oubliées des politiques territoriales de ces dernières décennies, alors qu'une grande partie des citoyens y habite. Un sondage récent a d'ailleurs placé en tête des villes où il fait bon vivre, Besançon. Une reconnaissance du rôle irremplaçable que jouent ces 222 villes du programme Action cœur de ville. Son ambition est d'améliorer les conditions de vie des habitants et de conforter le rôle moteur de ces villes en portant prioritairement l'action sur la revitalisation des centres bourgs. Il doit permettre de lutter contre l'étalement urbain, un non-sens tant sur le plan économique que social et écologique. Le programme Action cœur de ville se veut décentralisé, porté par les élus locaux. Si les projets sont tous différents, ils traitent des mêmes sujets, l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique, l'attractivité des centres villes par le développement de commerces, de logements, de services, de transports... Il n'est pas question de créer des cœurs de ville « musées » mais bien des lieux de vie. Les questions de nature en ville et de préservation de la biodiversité doivent être traitées en intégrant tous ces enjeux et les initiatives foisonnent





sur le territoire. La présence d'infrastructures de nature au cœur des villes favorise le bien vivre ensemble comme l'ont montré les projets de Manosque ou de Perpignan. Elle est aussi source de développement économique comme le prouve la renaissance du centre-ville de Niort suscité par la transformation de la place centrale en jardin. A Lons-le-Saunier, la collectivité a fait d'une zone de captage des eaux un espace de maraîchage biologique qui alimente les cantines scolaires et les hôpitaux.

Les initiatives portées par les villes moyennes mais aussi les grandes collectivités doivent inciter à considérer que la détérioration du cadre de vie n'est pas une fatalité et qu'il faut croire en la capacité de résilience des villes. Il est plus que jamais indispensable de s'attaquer à un véritable plan de requalification paysagère car la France souffre encore trop de cette banalisation des territoires. Il est également nécessaire de trouver un juste équilibre entre nature ordonnée et plus spontanée. Les solutions durables viendront de la concertation auprès des habitants ou des actions participatives mais aussi de leurs initiatives.

Les plantations en pieds de mur à Toul, par Alde Harmand, Maire et Francis Grandjean, Directeur des espaces verts

La commune de Toul (16355 habitants) a partagé son expérience sur les plantations en pieds de murs. Elles ont permis d'embellir le cœur de ville en renforçant la trame végétale dans le secteur des fortifications ; de faire mieux accepter la flore spontanée et d'inciter à entretenir les plantations au droit des propriétés privées sans traitements phytosanitaires et de favoriser la biodiversité urbaine. Elles servent également de support pour la création d'itinéraires doux vers les parcs et jardins. L'une des principales difficultés réside dans le contexte climatique local avec des hivers rudes et des étés très chauds, ainsi que la présence de fortes amplitudes thermiques journalières et de micro-climats dans certains sites avec des niveaux d'ensoleillement variables et la présence marquée de vents, sans oublier les pollutions urbaines. Enfin les apports « naturels » d'eau sont rarement suffisants. Face à ces contraintes et dans un objectif d'entretien réduit, une palette végétale à base de vivaces rustiques a été sélectionnée par la collectivité. Les propriétaires fonciers ou syndics de copropriétés souhaitant s'engager dans la démarche formulent une demande écrite avant que la plantation soit réalisée à titre gracieux par la commune, avec un accompagnement pour l'entretien durant la première année. Initiée depuis 2015, la démarche implique à ce jour une quarantaine de propriétaires avec une demande croissante d'années en années. Et désormais, dès lors qu'un projet de rénovation d'une rue est en préparation, la ville contacte les riverains pour proposer cette démarche.

Médiation participative, retours d'expériences à Lyon, par Elsa Laubez, service des espaces verts

Le témoignage d'Elsa Laubez illustre l'une des réponses de la ville de Lyon à la demande croissante de participation citoyenne. A l'origine, les pratiques de jardinage urbain se déroulaient au sein de jardins familiaux avec des parcelles individuelles. Les modèles proposés désormais se diversifient avec des jardins partagés ou collectifs, dans lesquels tout le monde jardine ensemble. Une cinquantaine de projets ont été créés depuis 20 ans et peuvent être le support de programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable. Plus de 1100 jardins de rues ont aussi été développés avec des actions de fleurissement aux pieds des arbres, sur des délaissés de voirie ou des pieds d'immeubles. Les formes de végétalisation participative les plus anciennes sont les micro-implantations florales. Elles ont permis la création de près de 9 kilomètres de végétalisation dans les rues depuis 2005. La demande citoyenne s'accroît aussi pour le développement de bacs potagers collectifs dans les jardins publics, de jardinières ou de composteurs de quartiers.

Afin de faciliter la mise en relation des différents acteurs une cartographie interactive du jardinage participatif a été développée récemment.

« Ces initiatives apportent un réel bénéfice social et favorisent tout particulièrement les échanges inter-générationnels et inter-culturels. Leur impact est également environnemental car elles permettent une désimperméabilisation de la ville et le retour de la micro faune et des oiseaux » souligne Elsa Laubez. Afin de responsabiliser les habitants et cadrer ces projets sur le plan juridique, plusieurs documents - guide du jardinier de rue, charte de végétalisation, fiche conseil - ont été réalisés. Dans un contexte urbain, la question de risques sanitaires et en particulier des sols pollués n'a pas été négligée. Des analyses permettent de lever les doutes et de proposer le cas échéant de s'en tenir à du fleurissement et non à des productions comestibles. Pour lutter contre la problématique des plantes exotiques envahissantes, la flore locale est privilégiée.

Diagnostic paysager d'une commune, une analyse à partager, par Rachel Antoine et Marylise Fillon, Caue de l'Isère

Depuis avril 2018, le conseil départemental de l'Isère a confié au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (Caue) la mission d'accompagnement des communes vers le label. Ce





département est caractérisé par une double appartenance au monde alpin et rhodanien et par une très grande richesse de paysage. Il compte 512 communes dont 47 sont labellisées. « De part leur fonctionnement, les Caue disposent d'une approche globale sur les territoires, d'une neutralité dans leurs conseils et peuvent s'appuyer sur leur réseau régional et national » souligne Rachel Antoine, responsable du pôle paysage au Caue. L'ingénierie développée au Caue s'appuie sur deux axes : sensibiliser et former les élus et techniciens des communes sur le label et le référentiel de la grille d'évaluation ; animer le réseau des communes labellisées et de celles qui souhaitent l'intégrer. La demande d'une commune conduit à une visite de terrain organisée avec un binôme élu/technicien. L'objectif est de partager le diagnostic réalisé en s'appuyant sur une fiche d'autoévaluation basée sur les critères de la grille du CNVF. « L'utilisation d'une synthèse en radar permet à la commune de bien se positionner vis-à-vis des grandes thématiques du label » explique Marylise Fillon, paysagiste en charge de l'accompagnement des communes. Une deuxième étape consiste à organiser des visites croisées entre les communes candidates avec des binômes élus/techniciens, les paysagistes du Caue et un expert du label. Elles aident à comprendre ce qu'attend le jury et les critères d'évaluation. Ce travail améliore la communication des participants et leur sert à prendre du recul. Il s'agit aussi de partager les savoir-faire, d'échanger sur les bonnes pratiques et de savoir identifier ses spécificités. Pour le Caue, cette démarche permet d'évaluer quelles communes sont prêtes et de proposer des pistes de progression.

Un autre temps fort proposé par le Caue est l'atelier de préparation des visites du jury régional. Il s'organise autour du témoignage d'une commune labellisée l'année précédente et d'exercices de mise en situation des communes candidates pour une visite de contrôle ou une entrée dans le label.

D'autres dispositifs comme la création d'une plateforme d'échange informatisée, d'un forum annuel ou de formations sont en cours de développement.

Évolution des pratiques par Gilles Carcasses, Pôle biodiversité, communauté d'agglomération de Cergy Pontoise

Pour témoigner de l'évolution des pratiques, Gilles Carcasses a choisi de remonter le fil de sa carrière mais aussi d'interroger des élus, des chefs de service, des jardiniers, des éditeurs, en leur demandant ce qui a changé profondément leur métier. Sa synthèse témoigne de la diversité des réponses. L'arrivée de l'informatique, des systèmes de géolocalisation et des réseaux sociaux a favorisé

l'appropriation des connaissances sur la biodiversité. Et de citer des outils tels que PlantNet ou Floriscope pour les végétaux, Naturalist pour la faune. Les sciences participatives représentent aussi une avancée. Par exemple, la ville de Vauréal (Val-d'Oise) a créé un atlas de biodiversité participatif. Chaque habitant peut prendre une photo, identifier une plante ou un animal et proposer en ligne cette donnée à la ville qui fera valider l'information par ses experts. Ces cartes évolutives sont des outils d'aide à la décision pour les élus et peuvent servir pour des actions de communication complémentaires. Par exemple le protocole Florilège - Prairies urbaines s'intéresse à la botanique des prairies et aide à l'amélioration de leur gestion et l'observatoire participatif des vers de terre renseigne sur la qualité des sols.

La mise en place du zéro phyto dans les espaces verts publics est considéré comme une véritable révolution ! La profession imagine des solutions de végétalisation pour ne plus avoir à désherber certains espaces et développe de nouveaux matériels électriques ou s'appuyant sur d'anciens outils anciens comme la houe maraîchère. La gestion différenciée a démarré dans les années 80 avec initialement une préoccupation purement économique et de nos jours, une approche écologique. Le développement de l'éco-pâturage permet de créer des paysages plus naturels et favorise le lien social. L'utilisation des paillis et du BRF (bois raméal fragmenté) s'est généralisé pour les massifs ou même pour les cheminements dans les parcs. La lutte contre les inondations a conduit à créer des zones d'infiltration à la parcelle et leur végétalisation offre des espaces à vocation multiple. L'explosion des espèces invasives est un phénomène en expansion, à mettre en relation principalement avec le développement du tourisme et du commerce international.

Aujourd'hui le végétal n'est plus utilisé dans les aménagements pour combler les vides mais il constitue la base même du projet. Enfin, l'évolution des labels a permis une approche plus large du rôle du végétal dans l'amélioration du cadre de vie et la préservation de la biodiversité.

Dans une deuxième partie Gilles Carcasses propose une approche prospective. « Le jardinier de demain devra être capable de s'interroger sur l'efficacité de ses actes, les bénéfices rendus à la biodiversité et au paysage au regard de leur coût. Le développement des circuits courts pour l'alimentation et de l'agroforesterie vont certainement prendre de l'ampleur et contribuer à faire évoluer le paysage des villes et des campagnes. La place des plantes locales va également se renforcer ». Pour finir il imagine avec humour l'avènement de véritables troupes de robots tondeuses capables de travailler sélectivement, en épargnant les espèces protégées et en détruisant les plantes invasives !





Biodiversité et villes une alliance gagnante, par Catherine Muller, Présidente de l'Unep

« Fermer les yeux, imaginez une ville sans une fleur, sans une plante, sans un arbre... Impossible ! C'est une apagogie positive. » explique Catherine Muller en introduction. Si les professionnels de la filière en sont persuadés, il reste à convaincre les « autres » et pour cela, il est indispensable de renforcer les messages sur les bienfaits multiples apportés par le végétal.

Trois grands défis nous attendent pour demain, le climat (+ 7 % en 2100), les inondations (une augmentation de 40% avec seulement + 2°C de température moyenne selon des chercheurs suisses) et la pollution (x 2 des décès liés à la qualité de l'air dans les 30 prochaines années). A l'échelon mondial, les émissions de CO₂ s'élèvent aujourd'hui à 40 milliards de tonnes, 375 millions pour la France.

En cette année électorale, il faut rappeler que la priorité des français est que les villes soient plus vertes. 8 français sur 10 déclarent que la proximité d'un espace vert est un critère décisif dans le choix de leur habitation et 9 sur 10 affirment ne pas pouvoir se passer du contact quotidien avec le végétal. Les bienfaits du végétal sont désormais bien connus, notamment vis-à-vis de la santé.

Catherine Muller rappelle qu'une volonté politique forte et des responsables techniques moteurs constituent les clefs du développement de la nature en ville et de la protection de la biodiversité. Un engagement qui entraîne souvent la création de nouveaux services dédiés et la multiplication des espaces végétalisés, mais aussi une évolution de la réglementation au travers des documents d'urbanisme et de planification. Les actions de sensibilisation du public sont également importantes pour aider le citoyen à se rapprocher de la nature.

« Il est loin le temps où le paysage n'était que décoratif, avec des pelouses interdites ... Dans les années 80, le paysage est devenu social avec la création de grands parcs vecteur de mixité sociale. Les années 2000 ont vu l'avènement d'une conscience écologique et cette dernière décennie l'approche écosystémique et intégrée des espaces végétalisés s'est développée. Et le fleurissement évolue aussi dans ce sens ».

Le paysage créateur d'émotions, par Christophe Etchemendy, Directeur des espaces verts de Vauréal

Les différentes définitions du paysage tournent autour de la perception d'une étendue que l'homme peut aborder d'un coup d'œil. Elle renvoie à l'émotion générée par cette vision, que le concepteur cherche à provoquer par son travail de composition. Le nouveau référentiel du label offre aux communes l'opportunité de proposer une grande diversité de paysages, horticoles ou plus naturels. Venant d'une collectivité particulièrement fleurie, Christophe Etchemendy a compris en arrivant à Vauréal que cette commune avait d'autres atouts que le fleurissement. Le travail du jardinier paysagiste consiste le plus souvent à préserver, mettre en valeur des paysages existants et à donner envie aux visiteurs de les approcher. Il nécessite aussi de la curiosité, de la créativité, voire une pointe de folie pour créer de l'émotion. Cette approche a permis à la commune de passer de 0 à 3 Fleurs en cinq ans. Au-delà de la mise en valeur des paysages, le jardinier a un devoir d'accompagnement des usagers vers la transition écologique, la protection de la biodiversité et une meilleure connaissance de la nature. Le Jardin école créé en 2018 a été un atout idéal pour se faire. Il est le fruit d'un partenariat tripartite entre la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (cellule biodiversité), le service espace public, l'association B.a.-ba qui œuvre dans le domaine de l'écologie urbaine sans oublier le soutien des élus. Dix ateliers gratuits sont proposés chaque année avec des thématiques variées en fonction de la demande. Ce Jardin école intègre les valeurs portées par chacun, vivre en harmonie avec notre environnement et en prendre soin !

Pour avancer dans son travail Christophe Etchemendy fait sienne une maxime de Paulo Coelho « Si l'aventure est dangereuse, essayez la routine, elle est mortelle ».



Le cadre de vie, un attrait touristique majeur

Le département de la Savoie est engagé depuis de longue date dans une démarche de qualité environnementale. Il récompense financièrement les actions menées par les collectivités territoriales et les particuliers en faveur du cadre de vie. A travers l'Agence alpine des territoires, il accompagne les communes dans le processus de labellisation en organisant des audits, des visites de terrain et des sessions de formation pour les élus et les techniciens. En 2019, 85 communes ont bénéficié de ce dispositif et le département de la Savoie s'est vu décerner pour la seconde fois le label « Départements fleuri ». « La force du label c'est de permettre le rassemblement de nombreux acteurs autour d'un objectif, de fédérer un territoire dans un objectif de reconnaissance de la qualité du paysage, créer un réseau de passionnés, renforcer l'attractivité du territoire de sorte qu'il constitue un outil essentiel de promotion touristique et d'amélioration de la qualité de vie des habitants » a conclu Marie-Claire Barbier, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Savoie, Présidente de l'Agence alpine des territoires. 55 communes savoyardes sont labellisées de 1 à 4 Fleurs dont Aix-les-Bains, fleuron du fleurissement savoyard.

La marque de qualité d'une commune, par Florence Duvand et Florence Dubessy, Conseillères régionales et Vice-Présidentes du jury régional Auvergne-Rhône-Alpes

Dès 1959, la région Rhône-Alpes s'est largement impliquée dans le label pour atteindre rapidement 600 communes labellisées. La région Auvergne a suivi et Vichy figure parmi les premières villes de France à obtenir le label 4 Fleurs puis à être distinguée au niveau européen. 60 ans après, l'engouement est toujours présent. Nicolas Daragon, en charge du tourisme et du thermalisme au conseil régional et Maire de Valence (ville 4 Fleurs) a nommé deux co vice-présidentes, conseillères régionales et maires de communes labellisées 4 et 3 Fleurs pour présider le jury régional. « Nous sommes convaincues de l'impact du label dans l'attractivité de nos territoires et nous avons eu à cœur d'impulser une nouvelle dynamique lors de la fusion des régions. » souligne Florence Duvand. Un travail d'harmonisation des pratiques a été mis en place avec l'ensemble du jury. Cette nouvelle organisation a donné lieu à un renforcement des liens existant avec les

structures départementales qui accompagnent les communes au quotidien. La stratégie du comité régional du tourisme en charge du label s'appuie sur la recherche d'émotions, de bienveillance et de valeurs communes au travers d'un positionnement marketing baptisé « Renaître ici ». L'animation du label s'est inscrite au sein de la thématique Art de vivre, dont les points communs sont le bien vivre, le cadre de vie et la beauté des territoires. Les critères d'attribution du label sont pleinement d'actualité et ont su évoluer pour favoriser plus largement la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers tout en prenant en considération les préoccupations environnementales et la qualité de vie de tous. Le cadre environnemental d'une destination touristique fait intrinsèquement partie de l'offre et reste essentiel. « Le fleurissement constitue le charme d'une commune, la met en valeur, lui donne son identité. C'est aussi la partie visible d'une stratégie d'aménagement bien plus ambitieuse. Le label demeure la marque de qualité d'une gestion municipale au service des habitants et des touristes dans le cadre d'un développement économique durable avec le souci constant de la cohésion sociale » précise Florence Dubessy. De nombreux emplois sont concernés, tant au sein des services municipaux que des entreprises du paysage ou de l'horticulture. L'aménagement paysager et floral des communes permet d'accueillir des jeunes en formation et de qualifier des emplois manuels et non délocalisables.

« Le label Villes et Villages fleuris est profondément attractif sur le plan humain, économique et environnemental. Il possède encore de belles années devant lui ! »

La pertinence du Label dans l'attractivité touristique d'une destination, par Christelle Lepoutre, Chargée d'études marketing au Comité Régional du Tourisme Auvergne-Rhône-Alpes

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région pour le nombre de communes labellisées derrière le Grand Est, avec 14% des communes de la région labellisées. Un chiffre légèrement au-dessus de la moyenne nationale (13%). Un zoom au niveau départemental souligne quelques disparités avec en tête, les départements du Rhône, de la Haute-Savoie, de l'Ain et de la





Savoie. Des écarts sont aussi présents en fonction du caractère touristique des communes. Alors que les espaces ruraux et de moyenne montagne sont assez faiblement dotés en communes labellisées, le taux atteint 30% pour les zones urbaines et les stations de montagne, là où la fréquentation touristique est la plus importante.

L'enquête menée auprès des communes labellisées sur le lien entre tourisme et engagement dans le label révèle des résultats surprenants. En effet, la première motivation reste la valorisation du cadre de vie (73,8 %) devant l'amélioration de la qualité du cadre de vie des habitants (71%) et la valorisation des équipes et des élus en charge de cette mission (55,7 %). Accroître l'attractivité touristique de la commune n'arrive qu'ensuite, avec 38,8 %. Pour aller plus loin, les collectivités ont été sondées sur leur sentiment d'être ou non une commune touristique. Alors qu'à peine la moitié des communes se considèrent comme touristiques (20 % plutôt oui et 27 % tout à fait), l'analyse de la capacité touristique montre une réalité toute autre ! Car 96 % des communes peuvent être considérées comme telles, 34 % d'entre elles ayant au moins un meublé et 62 % disposant d'au moins un hôtel, un camping, une résidence de tourisme, un village de vacances, un centre de vacances ou un meublé. Un chiffre largement sous-évalué selon Christelle Lepoutre car les modes d'hébergements ont évolué ces dix dernières années avec la crise. Avec un budget vacances resserré, l'hébergement non marchand (amis, famille, résidence secondaire) a fortement augmenté pour atteindre 58,3 % au niveau national contre 41,7 % pour les hébergements marchands. Concernant l'implication de l'office de tourisme dans la mise en œuvre du label, une belle marge de progression existe puisque 54 % des communes interrogées ne le font pas et 31,3 % ont des échanges informels.

A l'heure du 21^e siècle, lorsqu'un touriste choisit sa destination, il utilise d'abord le bouche à oreilles. Une fois sur place, alors que la carte postale souvenir restait dans la sphère intime, il n'hésite plus à partager largement son expérience sur les réseaux sociaux. Un important travail de communication est désormais réalisé par ces personnes et surtout par ce que l'on appelle les « influenceurs ». La conclusion de cette étude souligne que les communes sont bien souvent plus touristiques qu'elles ne le pensent ! Cette dimension peut jouer un rôle important dans leur développement économique. A travers le label, c'est une démarche de bienveillance qui est développée à l'égard de la biodiversité, de la préservation de l'identité des territoires, du bien-être des habitants, de la lutte contre les nuisances environnementales ou en faveur de la prise en compte du handicap dans les espaces publics.

Les enjeux du label pour Aix-les-Bains, par Thibaut Guigue, Maire-adjoint

Thibaut Guigue décline les enjeux majeurs du label pour Aix-les-Bains en cinq points. Sur le plan touristique, les pratiques passées ont eu tendance à s'appuyer sur des services et des instances cloisonnés. L'approche transversale doit se développer tant au niveau des élus que des services techniques, depuis les directeurs jusqu'aux agents. Sur Aix-les-Bains, le fleurissement est un élément de l'attractivité de la ville au côté de ses autres points forts, le lac, la montagne et l'activité thermale. Pour progresser la ville doit développer avec l'office de tourisme des offres dédiées avec par exemple l'organisation de visites des serres municipales ou d'ateliers sur le terrain. Le deuxième enjeu concerne la double dimension patrimoniale du végétal, composée des arbres, des fleurs mais aussi des savoir-faire des jardiniers. Le troisième enjeu met en lumière l'exigence du label qui a su se renouveler et favoriser l'évolution des collectivités face aux problématiques environnementales actuelles. Avec la loi NOTRe le cadre de vie est au cœur des compétences des communes. Les services publics les plus directs, à destination immédiate des usagers, se concentrent sur les jeunes actifs parents, compte tenu de la nouvelle organisation territoriale et de la répartition des compétences entre communes et structures intercommunales. Cela engendre une immense responsabilité des services parcs et jardins, propreté urbaine et environnement car la grande majorité de la population n'a désormais de lien avec la collectivité que par le biais de son cadre de vie. Une donnée qu'il est impératif d'avoir en tête lorsque la question du coût des jardiniers et du fleurissement est abordée et le budget de ces services remis en cause... C'est pourquoi le cinquième enjeu du label concerne sa valorisation auprès du grand public, ce qui a incité la ville d'Aix-les-Bains à organiser des animations au lendemain des assises nationales.

Les bienfaits des espaces naturels boisés, par Maurice Canaux, Directeur des parcs et jardins d'Aix-les-ains et Aurélie Brun, Responsable développement à l'ONF

Les espaces naturels boisés situés dans ou aux portes des villes et des villages doivent être considérés comme de véritables opportunités dans la stratégie d'amélioration de la qualité du



cadre de vie des collectivités. De nombreux travaux de recherche ont été réalisés ces dernières années sur les effets positifs directs et indirects d'une exposition à la forêt pour la santé humaine. Mais la France reste parmi les pays les plus en retard dans l'appropriation de ces résultats pour mettre en place des actions de prévention et d'amélioration de la santé, notamment sur les pôles extrêmes de la vie, les enfants et les personnes âgées. Parmi les actions possibles Aurélie Brun cite la stimulation en extérieur pour la lutte contre la maladie d'Alzheimer ; les écoles de la forêt développées aux Etats-Unis et dans le nord de l'Europe pour lesquelles les enfants de 3 à 6 ans passent leurs journées dehors ; les bains de forêt développés au Japon ou encore les parcours santé Vita en Suisse, financés par un groupe d'assurances dans le cadre d'une démarche sport/santé.

Partant de ce constat, l'ONF a développé un concept baptisé « Forêt Sport - la nature nous fait du bien ». L'objectif est de proposer aux collectivités territoriales des aménagements qui favorisent l'activité physique, la santé et le contact avec la nature, en s'appuyant sur l'identité de leurs espaces et en considérant leurs spécificités comme une composante de l'offre. « L'idée est de proposer des infrastructures permettant une polyvalence d'usages pour tous les publics et une attractivité du site tout au long de l'année. Une salle de sport en plein air, gratuite et conviviale ! ». En complément des applications smartphones peuvent être proposées pour des accompagnements individuels ou collectifs. Un premier aménagement a été réalisé en 2017 à la Léchère-les-Bains en Tarentaise et un second est en cours d'aménagement sur le site du Bois Vidal à Aix-les-Bains.

Requalification du Bois Vidal d'Aix-les-Bains

Situé à moins de 15 minutes à pieds du centre-ville, le bois Vidal s'étend sur une quinzaine d'hectares mais restait peu fréquenté ces dernières années. La requalification du site a permis de redonner de l'attractivité à ce parc forestier, de renforcer sa lisibilité et de valoriser le patrimoine existant, en particulier le belvédère qui offre une vue sur la ville, le lac du Bourget et la Dent du Chat. Il s'agit de favoriser le ressourcement, le bien être, l'activité physique et la santé pour les habitants, sportifs, curistes ou congressistes. Trois boucles ont été créées, un sentier pour tous vers le Belvédère (1 km), un sentier Patrimoine qui conduit également au Belvédère mais en passant par des éléments historiques (1,2 km) et un sentier sportif (1,7 km) ponctué de 7 stations sportives et 2 zones pour la relaxation. Ont également été aménagés un espace de sylvothérapie, des espaces de rencontre et pour l'accueil de groupes (théâtre de verdure, tables, gradins, verger), des aires de jeux, des panneaux d'information et de repérage, des stationnements en connexion

avec les cheminements doux. Le cahier des charges de ce projet s'est inscrit dans une démarche qualitative et environnementale, avec des matériaux durables et renouvelables, pas de surfaces imperméabilisées, ni de pollutions générées par le chantier, un respect du paysage et de sa biodiversité. Un inventaire floristique a été réalisé en amont et les plantations ont privilégié les essences locales. Un entretien régulier garantit la sécurité des visiteurs et le confort d'usage du site. Il est réalisé par une association de réinsertion, avec l'intervention de l'ONF pour la planification, du service des parcs et jardins pour les interventions importantes et d'un agriculteur pour la fauche de la prairie.

Nances, village de Savoie 4 Fleurs, par Alexandre Fauge, Maire

Nances, 482 habitants, est le seul village de Savoie à avoir décroché une labellisation 4 Fleurs. Il bénéficie d'un petit patrimoine historique de pierres composés de fontaines, fours, lavoirs et chapelles, mais aussi d'un riche patrimoine naturel avec de nombreux sentiers aux portes du parc naturel régional de Chartreuse, des ruisseaux, une fontaine et le lac d'Aiguebelette, troisième lac naturel de France par sa taille. Inscrit depuis 1936 à l'inventaire des sites protégés, celui-ci possède un écosystème remarquable, notamment des roselières, herbiers aquatiques, boisements humides, prairies... L'aventure du fleurissement est intimement liée à Odile Bellemin, Responsable de la commission de fleurissement depuis 1982 et à son équipe de bénévoles, jeunes et moins jeunes qui œuvrent depuis près de 40 ans pour embellir le village. Son travail a été salué par le prix national du jardinier en 2006. Le fleurissement a été rapidement encouragé par le maire, des massifs se sont développés, la commune s'est engagée dans le label et a embauché un jardinier. Fleurir le village constitue une grande fierté pour les habitants, une belle manière d'accueillir les touristes, de mettre en valeur le patrimoine rural et d'offrir un cadre de vie exceptionnel.

L'attractivité touristique des balades fleuries, par Dany Minel, Maire de Mesnières-en-Bray

Mesnières-en-Bray, village normand de 985 habitants du pays de Bray souhaite améliorer la qualité de vie de ses habitants par le maintien de services publics et de proximité et par l'aménagement d'un cadre de vie agréable dont le fleurissement constitue





l'une des composantes majeures. Celui-ci se veut naturel, rural et bocager pour rester en harmonie avec le contexte local, privilégiant la biodiversité pour s'inscrire dans une démarche de développement durable. Afin de développer l'économie touristique du village, des démarches ont été engagées ces dernières années : installation de bornes d'information sur plusieurs points stratégiques du village ; développement d'animations, fête de la fleur, de la nature, de la biodiversité, expositions photos dans les jardins ; création d'une semaine de la randonnée et de balades fleuries. Sur demande pour les groupes et tous les vendredis durant l'été, des visites guidées gratuites sont organisées par les élus et des habitants « ambassadeurs ». Une communication dédiée est proposée sur support papier et sur les sites Internet de la commune, de l'office de tourisme et de la chaîne normande. Les effets d'un engagement pour le développement touristique peuvent être longs. Dany Minel souligne l'importance de l'évaluation des démarches engagées pour ne pas se décourager. Différents outils ont été mis en place, compteurs écologiques dans les jardins, suivi des passages au point accueil en mairie, comptage des nuitées, de la fréquentation de l'aire de camping-car ou du château. Pour les années à venir, la volonté de l'équipe municipale est de conserver le label 4 Fleurs, d'enrichir le réseau des ambassadeurs et de pénétrer les réseaux de communication nationaux.

Explorer le champ des possibles, par Bruno Roulot, Maire d'Haussimont

Haussimont est un village de 140 habitants que le maire qualifie « d'oasis des Plaines de Champagne ». Situé entre Châlons-en-Champagne et Troyes, il est entouré de grandes cultures, principalement dédiées à la pomme de terre. 4 Fleurs à partir de 1985, la commune a obtenu le Prix de l'arbre en 2007 et la Fleur d'Or en 2019. Conscients des grands défis environnementaux actuels et en particulier de la perte de biodiversité, les habitants et la municipalité se sont engagés pour leur territoire. Un plan de référence a été élaboré dès 2001 avec l'agence d'urbanisme locale, comportant un diagnostic et une étude prospective autour de trois axes, le développement de l'habitat, l'accueil de l'activité économique et l'amélioration du cadre de vie. Ce travail a permis d'orienter la stratégie de la commune jusqu'à ce jour. Les espaces végétalisés ont constitué l'un des éléments structurants majeurs du territoire, le fleurissement symbolisant le bien-être et l'accueil. Il permet également de sensibiliser les citoyens au respect de la nature et de l'espace public et de les impliquer dans la vie locale.

Car dans une petite commune, le bénévolat reste primordial. Les aménagements se sont inscrits dans une démarche durable en créant des corridors écologiques, en protégeant les zones naturelles encore présentes, en développant une trame pérenne composée d'essences locales avec un bois pédagogique de 15 ha, des arbres d'alignement, des arbustes à baies pour la petite faune. Les graminées, vivaces et bulbes favorisent un fleurissement en toute saison. Plusieurs jardins à thèmes ont été créés - jardin médiéval médicinal et tinctorial, jardin sensoriel... - au gré des opportunités foncières, ainsi que des sentiers de balades. Un important travail a aussi mené sur les mobilités ainsi que sur la communication dans les jardins grâce en particulier aux nouvelles technologies. Ces actions ont permis de recréer de la biodiversité, comme l'a montré l'atlas communal de la biodiversité qui a recensé la présence de 340 plantes sauvages, 106 espèces d'oiseaux, 43 papillons de jours, 23 libellules... Preuve que la perte de biodiversité n'est pas irréversible !

Le Label Villes et Villages fleuris, facteur d'attractivité pour les touristes, par Bénédicte Mainbourg, Directrice du développement professionnel, Atout France

Le tourisme représente le premier secteur économique en France, soit 7,16% du produit intérieur brut, avec 90 millions de touristes étrangers et 56 milliards de recettes en 2018, sans oublier les 214 millions de séjours effectués par les français et les 120 millions d'excursionnistes qui intéressent au premier rang les territoires. Au total, le tourisme affiche 1 million d'emplois directs et autant d'emplois induits.

Le poids du volet tourisme dans le label

Tourisme et label sont intimement liés depuis l'origine avec un fleurissement considéré depuis toujours comme le véritable trait d'union entre le monde du végétal et du tourisme. Pour les touristes, le label est une garantie d'arriver dans un lieu accueillant, respectueux de la nature, soucieux du bien-être des visiteurs, riche d'expériences... 75 % des français affirment que la présence d'un label au sein d'une commune influence leur choix de destination touristique, le label Villes et villages fleuris restant le plus connu d'entre eux.

Les attentes des touristes français et étrangers

Une distinction est faite entre les touristes de proximité venant des communes ou régions voisines, les touristes de passage qui découvrent la destination par le biais d'amis ou de proches et





les touristes internationaux. Plusieurs études réalisées par Atout France et son réseau à l'international permettent de mieux connaître les attentes par marchés ou par segments. L'une d'entre elle réalisée en collaboration avec le CNVVF et Val'hor sur la Nature en ville a montré que l'urbanisation avait entraîné la disparition de la nature dans la vie quotidienne des personnes, plus de 80% de leur temps étant passé à l'intérieur d'un bâtiment ou d'un véhicule ! La Nature est devenue un élément essentiel de la stratégie de développement touristique des destinations urbaines, car elle permet de cibler une nouvelle clientèle et de l'inciter à prolonger ou à renouveler son séjour et à consommer des activités. Les valeurs ajoutées liées à la nature lors d'un court séjour urbain sont variées avec pour première activité la promenade. La nature représente des espaces de repos et de rupture, permet de faire une pause et de flâner. Elle donne une connotation vacances au séjour urbain et favorise la découverte de la vie locale et la pratique d'une activité physique.

Les vacances des français sont tournées vers le repos, le dépaysement, la découverte. Leur évocation de la nature passe par des éléments décoratifs, de mise en scène de la nature et du végétal. Les allemands apprécient des vacances dédiées au repos et au dépaysement, intégrant des éléments de nature au paysage urbain et la présence de l'eau. Six touristes allemands sur 10 voient dans la « dimension durable » un plus dans leurs critères de choix. Les évocations des britanniques se caractérisent plus fortement par une nature en liberté et le souhait de sortir des villes... Les néerlandais viennent en famille chercher le soleil, la diversité des paysages et les activités aquatiques. Pour les belges, priorité est donnée au savoir-faire, à la gastronomie française mais aussi la pratique d'un écotourisme.

Concernant les pratiques d'activités avec des enfants, les touristes

recherchent des activités conviviales (pique-nique, soirée dans un parc), des activités physiques, des espaces verts pour flâner ou assister à des animations. En dehors de la ville, la recherche porte sur des villages aux modes de vies préservés avec des animations comme l'œnotourisme. Le label répond parfaitement à ces attentes avec un volet de la grille consacré aux démarches d'animation, d'information et de promotion mis en œuvre pour l'accueil touristique. Il contribue à l'attractivité touristique des collectivités en améliorant le cadre de vie pour les habitants et pour les visiteurs.

Volet tourisme dans les dossiers et les visites

Bénédicte Mainbourg insiste sur la nécessité de bien associer les acteurs locaux du tourisme pour la constitution des dossiers et des visites de jury. Cela permet de bien présenter la stratégie locale de développement touristique et la façon dont le label est intégré. Il est également important de valoriser le label dans les documents touristiques de la commune.

Atout France a notamment pour mission de promouvoir la France et ses destinations à l'international. Il fait également rayonner les marques mondiales qui permettent d'identifier des territoires attractifs en dehors des limites administratives peu compréhensibles pour les étrangers. Dès 2020 s'y ajouteront pour les régions qui le souhaitent des marques internationales (pour les européens) et des marques thématiques ou par filières. Le label y a toute sa place !

« Ce soixantième anniversaire a été l'occasion de prouver les intuitions d'origine, à savoir l'intérêt du lien étroit avec le tourisme, tout en ayant su s'adapter aux évolutions environnementales, végétales et paysagères des communes ainsi qu'aux attentes des visiteurs. Les villes et villages fleuris ont toute leur place dans la richesse et la diversité de l'offre touristique et son attractivité en France et à l'international, aujourd'hui mais aussi demain ! »







Conclusions

Mikaël Mercier, Président de l'interprofession Val'hor

L'interprofession Val'hor regroupe l'ensemble des professionnels du végétal soit près de 53 000 entreprises. Mikaël Mercier adresse ses remerciements aux maires, aux conseillers municipaux, aux responsables de services techniques et à leurs équipes pour avoir œuvré depuis 60 ans à l'embellissement de la France. Cet engagement a non seulement contribué au développement de la production mais a aussi permis de lancer des nouvelles tendances. Il a inspiré les paysagistes et les citoyens. « Il y a 15 ans, le premier accord interprofessionnel sur le végétal a été signé non loin d'ici, à Drumettaz-Clarafond, sous l'égide d'Hervé Gaymard, Ministre de l'Agriculture et de Bernard Pical, alors Président de Val'hor ». Mikaël Mercier poursuit en saluant la clairvoyance du Ministre du Tourisme de l'époque d'avoir su associer développement du fleurissement et tourisme. Aujourd'hui l'ambition du label dépasse le fleurissement car il permet de mettre en valeur les actions des communes en faveur de la culture, du lien social et de la préservation de la biodiversité. « Promouvoir et développer le végétal et la nature en ville va devenir un enjeu majeur des prochaines municipales. L'interprofession Val'hor regorge de solutions pour se faire et contribuer au mieux vivre en ville dans le contexte de réchauffement climatique. J'invite les élus s'emparer du dernier guide édité par Val'hor La ville nature, un défi à portée de mains ».

Thibaut Beauté, Président du CNVVF

« Durant ces échanges nous avons été témoins de merveilleuses aventures humaines en faveur de notre environnement et de notre cadre de vie. Notre label est générateur de bonheur et de bien-être, mais aussi du faire ensemble. Cette convivialité qui anime notre grande famille est partagée avec les habitants. La société est en attente des aménités environnementales et des bienfaits apportés par la nature et le végétal aussi bien en ville qu'en zone rurale.

Quel développement pour demain ? Il faudra faire face à plusieurs enjeux. Le premier concerne le modèle économique. Il se mesure par le produit intérieur brut, mais aussi de plus en plus avec l'indice de développement humain, à l'image du Bouthan et son bonheur national brut. Nous devrions tendre vers ces nouveaux modèles. Nous devons également faire face au changement climatique et nous avons un rôle à jouer dans les débats au sein des collectivités, en nous plaçant dans la lignée des « 17 objectifs de développement durable pour sauver le monde » promulgués par l'ONU. Le label vient de fêter ses 60 ans mais il a encore de beaux jours devant lui ! La passion qui nous anime pour la défense de notre environnement est primordiale et reste la seule issue pour l'avenir de nos territoires. »



© CNVVF - tous droits réservés - Photos : © Erik Sampers pour le CNVVF



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE